



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organismes publics

Question écrite n° 36788

Texte de la question

M. Guy Geoffroy attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les chartes en matière de respect de la parité dans le cadre de la réalisation de films promotionnels mettant en relief les travaux et développements des grandes écoles ou organismes de recherche. Le dernier clip réalisé pour le compte du CNRS introduit à cet égard les limites d'un principe qui ne trouve pas toujours sa place dans les différents domaines de notre société. Il est, en effet, frappant de constater que le dénominateur de "chercheur" ne recoupe à travers ce film que le genre qui lui est propre. Aussi, il lui demande quels sont les outils existants qui permettent, d'ores et déjà, d'assurer une plus juste parité dans le domaine évoqué et ce qu'il conviendrait, le cas échéant, d'initier pour que les termes génériques se conjuguent selon les réalités constatées.

Texte de la réponse

Depuis 2001, il a été créé une mission pour la parité au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle a, entre autres, pour tâche de proposer et de mettre en oeuvre des mesures permettant de renforcer la place des femmes dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'enseignement supérieur et de les rendre visibles, la parité étant un axe majeur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est ainsi que la mission pour la parité a constitué et anime régulièrement un réseau de correspondants parité dans les organismes de recherche sous tutelle du ministère. Ces organismes ont notamment pour mission de mener des actions de sensibilisation à la problématique du genre et de conduire toutes les actions qui leur paraîtront nécessaires pour améliorer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en particulier en contribuant à la définition d'objectifs propres à être inscrits dans le contrat d'objectifs pluriannuel conclu par l'organisme avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tout clip ou film vidéo tourné par l'un de ces organismes de recherche doit donc au minimum représenter objectivement son vivier de chercheurs quant à sa composition en genre. Le taux de féminisation étant inégal selon les disciplines, il est admissible que le nombre et la qualité présentés de femmes chercheuses et d'hommes chercheurs, ne soient pas strictement équivalents. Par ailleurs, les organismes de recherche relevant souvent de pluri-tutelles ministérielles, il convient de rappeler que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche travaille en interministérialité avec les ministères signataires de la convention interministérielle « pour l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, dans le système éducatif » et met en place des solutions pour renforcer la parité et la rendre visible.

Données clés

Auteur : [M. Guy Geoffroy](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36788

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10345

Réponse publiée le : 20 janvier 2009, page 527